Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260630-2026_07_8-DE

N° 2026.07.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt-trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LAIGO, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE, PICOUT et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

Madame Chantal DETOT a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

VOIRIE : SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

Monsieur André BOURGET, adjoint au Maire en charge de la voirie informe le Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire de refaire de la signalisation horizontale et verticale au sein de la commune.

La signalisation horizontale concerne les passages piétons, les stops, les bandes blanches, zone 30 et parkings de la Commune.

La signalisation verticale englobe les panneaux de l'agglomération et divers panneaux de signalisation à changer.

Deux devis ont été présentés à la commission voirie du 16 juin dernier :

- La société 4S Signalisation de Taden pour la somme totale de 11 907,56 € H.T. ;
- La société BSM de Pordic pour la somme totale de 13 084,21 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise 4 S Signalisation pour la somme de 11 907,56 € H.T. soir 14 289,07 € T.T.C.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.